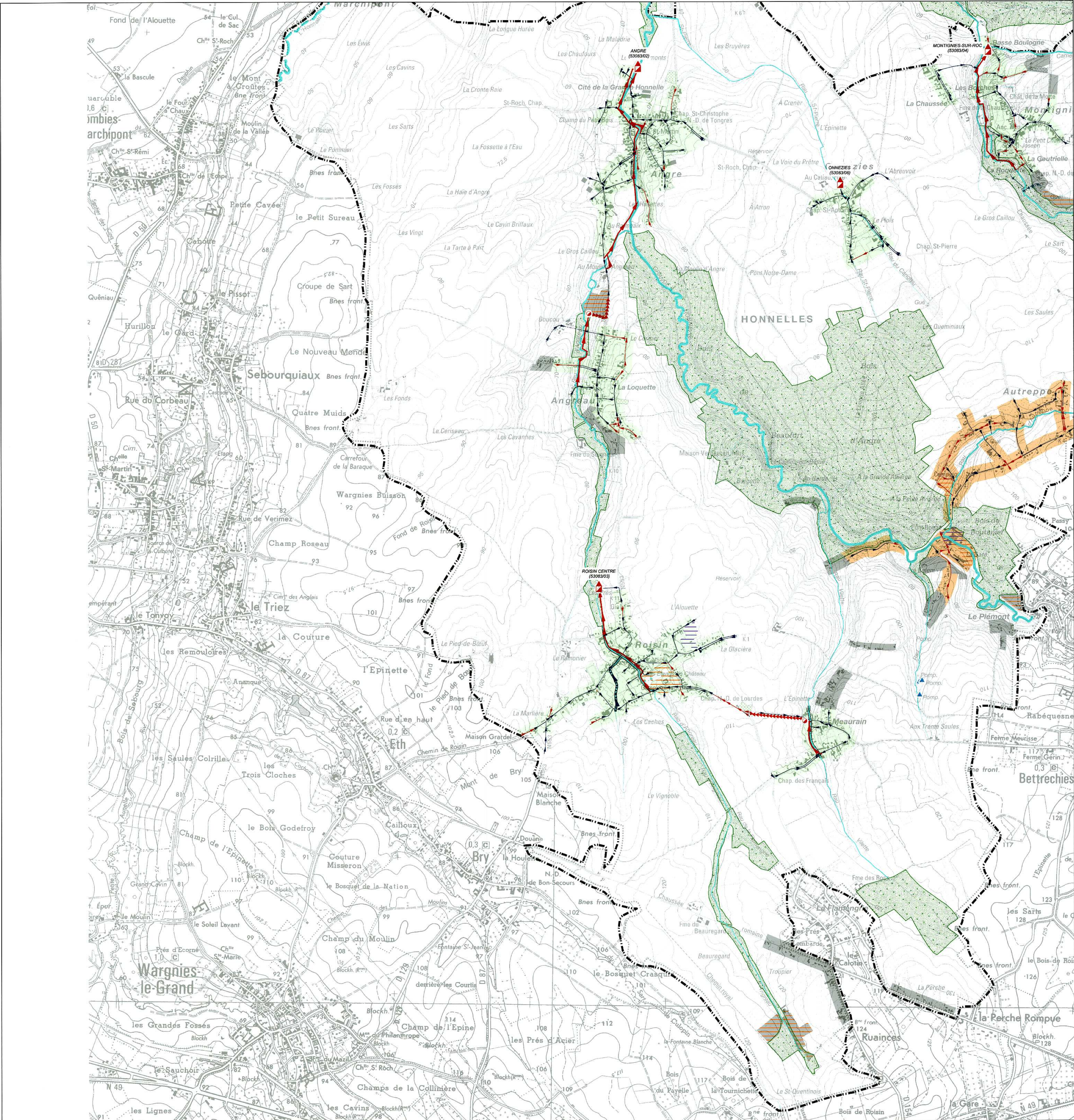




PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE
(P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de la HAINE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Équipements Techniques et Économiques - Région de Charleroi-Traité

Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement du territoire de la région de Mons-Borinage-Centre

Intercommunale de Propreté publique de la Région du Hainaut occidental

PASH DRESSE PAR :
La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Namur, le 22 DEC. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Le Ministre-Président

Benoit LUYEN

Elio Di Rupo

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT
Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)
habitat ou équip. communautaire, aménagement officiel, loisir, activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (Ib)
habitat ou équip. communautaire, aménagement différé, loisir, activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome
Assainissement autonome (II) :
habitat ou équip. communautaire, aménagement différé, loisir, activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (IIb) :
habitat ou équip. communautaire, aménagement différé, loisir, activité indus. ou artisanale

Assainissement transitoire (III) :
habitat ou équip. communautaire, aménagement différé, loisir, activité indus. ou artisanale

Zone urbanisable au PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin (*) : PDS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux
existant, adjudgé ou en construction, à réaliser

Station de pompage
Collecteur sous pression
Collecteur gravitaire
Egout sous pression
Egout gravitaire

Cas particuliers
A diagnostiquer - A rénover
Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées
Eau de surface ayant fonction de collecteur
Canalisation spécifique en assainissement autonome
Canalisation d'eau claire existante
Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES
Station d'épuration
Station publique
Station à statut particulier

AUTRES PROBLEMATIQUES
Déversement - Exhaure
Bassin d'orage

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)
Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930
Siège Social : 46, Rue Laoureux - B-4800 Verviers - Tél : 087 324 400
http://www.spge.be - Email : carto@spge.be

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE
Eaux souterraines
Captage public
Zones de protection de captage arrêtées
Prévention rapprochée (Ila)
Prévention éloignée (Iib)
Surveillance (III)

Eaux de surface
Navigable
1er catégorie
2ème catégorie
3ème catégorie
non classé
Cours votté

Zone de baignade
Point ou zone de baignade
Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale
Natura 2000

Limite naturelle
Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGATLP
Plan de secteur
Les zones qui appartiennent aux différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur.
Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'inscrivent en en la responsabilité de la S.P.G.E.
L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative
Limite communale

SOURCE IGN
Fond de plan IGN
40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)
Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.
Autorisation de reproduction : convention TS 03394
Origine des données cartographiques : MWD-DGRNE - MWD-DGATLP - IGN
Traitement des données : OEA et SPGE

